

# Conditions Générales de Location

Les présentes Conditions Générales de Location sont applicables à l'ensemble des articles présents sur le site internet de **La Cordo d'en Haut**, dans la rubrique « **Location** », et remis en location par l'entité marchande au Locataire, par le biais de toute commande en magasin, site internet, ou tout autre moyen.

Le contrat de location est établi entre les entités suivantes :

**La SARL La Cordo d'en Haut** dont le siège social est situé 216, Chemin de l'écloserie – 38112 Autrans-Méaudre en Vercors, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 004651432, représenté par son gérant, Christophe Cabrol

Définie ci-dessous comme étant le « Loueur »

Et

Toute personne physique, entité associative, club, professionnel, société, domicilié(e) en France métropolitaine

Définie ci-dessous comme étant le « Locataire »

## Article 1 - Objet :

Les présentes Conditions Générales de Location ont pour vocation de définir les droits et obligations des différentes parties dans le cadre de la location d'articles de sport, et plus précisément destinés aux pratiques d'activités outdoor telles que l'escalade, la via ferrata, le canyoning, la randonnée pédestre, le bivouac, définis comme les « Biens loués ».

## Article 2 - Dénomination des Biens Loués :

Tout matériel mis en location par le Loueur est vérifié par un employé assermenté Vérificateur E.P.I. après chaque utilisation, et certifié en parfait état d'utilisation et de propreté (nettoyé et/ou lavé après chaque location).

## Article 3 - Responsabilité morale :

A la signature du contrat, le Locataire s'engage à ne pas laisser une personne mineure pratiquer seule, ni prêter ou sous-louer tout ou partie des Biens Loués.

## Article 4 - Responsabilité technique :

Le Locataire atteste, par le présent contrat de location, avoir les connaissances nécessaires à la bonne utilisation des Biens Loués ou être encadré par un professionnel de l'activité concernée, et à respecter les consignes de sécurité inhérentes à leur pratique.

Tout choc, frottement ou usure doit impérativement être signalés à la restitution des Biens Loués.



#### **Article 5 - Mise à disposition :**

La location débute lors du premier jour notifié par le contrat souscrit. Pour toute location par correspondance, une latence d'une semaine sera respectée pour l'expédition à l'adresse spécifiée par le Locataire, qui se verra octroyé un délai de 24 heures pour signaler par tout moyen de communication légal un éventuel problème technique sur un Bien Loué. A défaut, les Biens Loués seront confirmés reçus et en parfait état d'utilisation.

Le Loueur assume l'entière responsabilité de l'acheminement des Biens Loués à l'adresse du Locataire précisée sur le contrat de location.

#### **Article 6 - Décharge :**

Par la réception et la validation des Biens Loués, le Locataire en prend l'entière et totale responsabilité, décharge par la même occasion le Loueur de toute responsabilité matérielle, physique et juridique en cas d'accident de toute nature pendant la durée du contrat de location, et déclare être en possession d'une assurance personnelle en responsabilité civile couvrant l'utilisation des Biens Loués pour lui et les personnes accompagnantes.

#### **Article 7 - Retour :**

A la fin de son contrat de location, le Locataire aura un délai de trois jours ouvrés pour expédier les Biens Loués au Loueur, en utilisant le bon de retour prépayé fourni avec l'envoi initial, accompagnés de la fiche de satisfaction complétée. Les Biens Loués doivent pouvoir être réceptionnés par le Loueur dans un délai de 6 jours ouvrés faute de quoi chaque jour supplémentaire sera facturé.

#### **Article 8 - Dommages :**

Le contrat de location signé ne comprend pas d'assurance particulière pour couvrir les dommages, la perte ou le vol de partie ou ensemble des Biens Loués. Tout dommage, perte ou vol subis par un ou plusieurs Biens Loués seront facturés au Locataire. La perte, le vol ou produit techniquement irrécupérable d'un Bien Loué sera facturé au prix à neuf de l'article précisé sur la fiche nominative du site internet du Loueur, les dommages portés à un Bien Loué seront facturés selon un barème défini de réparation comme suit :

- Déchirure textile (sac de couchage, oreiller, doudoune, matelas, tente, sac-à-dos) : 40 €
- Changement de fermeture éclair (tente, sac de couchage, sac-à-dos, doudoune) : 40 €
- Arceau cassé : 30 €
- Sardine manquante ou cassée : 2 € par sardine
- Réchaud / bâton télescopique cassé : 35 €



#### **Article 9 – Caution :**

Pour tout contrat de location, quelque soit la quantité de Biens Loués retenus, une caution sera demandée au Locataire. Son montant dépendra de la valeur initiale marchande des Biens Loués et leur quantité. Cette caution pourra être déposée par chèque (avec présentation d'une pièce d'identité en cours de validité) ou pré-autorisation bancaire. Toute caution sera rendue après restitution des Biens Loués et leurs vérifications.

Le Locataire accepte, par la validation des présentes Conditions Générales de Location, que soit déduit de la caution tout montant éventuel induit par un potentiel dommage (suivant le barème précisé à l'**Article 6**) à un Bien Loué, ou la non restitution de ce dernier suite à une perte ou vol, ou la restitution en retard entraînant une facturation supplémentaire des journées de location (comme précisé à l'**Article 7**). Il est expressément rappelé par la présente que le montant de la caution lié à un contrat de location ne saurait en aucun cas constituer une limite de garantie de dédommagement selon le préjudice subi.

#### **Article 10 - Modes de paiement :**

Le montant total du contrat de location est payé par le Locataire à la validation et signature sur le site internet **www.lacordodenhaut.fr** soit, par carte bancaire, virement bancaire, ou envoi d'un chèque postal. Dans ce dernier cas, le contrat ne sera confirmé qu'après validation de l'encaissement du chèque bancaire.

En cas de réservation sur le site internet pour un retrait des Biens Loués directement en magasin, 30% d'arrhes seront demandés pour confirmer et enregistrer la réservation. Si annulation de la réservation, les arrhes seront remboursées à 100% si l'information est communiquée 20 jours avant le retrait des Biens Loués, 70% si 10 jours avant le retrait des Biens Loués, mais seront conservées dans leur totalité à moins.

#### **Article 11 - Droit de rétractation :**

Le Locataire dispose d'un droit de rétractation, selon le Code de la Consommation, de 7 jours à compter de la signature du contrat de location ou de réservation. Dans ce cas de figure d'utilisation du droit de rétractation, les sommes engagées seront remboursées par le Loueur au Locataire par virement bancaire. Si les Biens Loués ont déjà été acheminés, les frais de port occasionnés ne seront pas remboursés.

#### **Article 12 - Litige :**

En cas de litige lié à la dénomination du contrat ou son contenu, la procédure est définie comme suit. Une réclamation doit être adressée au service client de la société La Cordo d'en Haut, 216 Chemin de l'écloserie – 38112 Autrans-Méaudre en Vercors. En cas de désaccord, le Locataire peut soumettre la cause du différent à un médiateur ([www.clubdesmediateurs.fr](http://www.clubdesmediateurs.fr)) dont le rôle sera de trouver une solution amiable au problème rencontré.



En cas de non satisfaction d'une des deux parties aux conclusions de la démarche de négociation, une procédure administrative pourra être déclenchée au Tribunal Administratif de compétence du domicile de la société La Cordo d'en Haut.

**Article 13 - Signature du contrat :**

Toute signature de contrat de location par un Locataire induit la connaissance et lecture complète des présentes Conditions Générales de Location et son acceptation sans réserve.

